



Centre de recherche en démographie et sociétés
Institut d'analyse du changement dans l'histoire
et les sociétés contemporaines
Université catholique de Louvain

L'immigration subsaharienne en Belgique

État des lieux et tendances récentes

Bruno Schoumaker
Quentin Schoonvaere

Résumé

Cette étude dresse un portrait de l'immigration subsaharienne en Belgique à l'aide de multiples sources de données quantitatives (registres, recensements, statistiques de délivrance de titres de séjour). Ces sources permettent d'évaluer les effectifs et l'évolution des migrants sub-sahariens de Belgique, et de mesurer quelques caractéristiques socio-démographiques de cette population. Sans donner de réponses à des questions importantes de nature politique, économique ou sociale, une telle approche descriptive donne des éléments utiles à la compréhension de cette immigration et des enjeux qui lui sont associés.

Ce travail montre que, à l'instar de ce que l'on observe en Europe, la population migrante subsaharienne de Belgique a connu une croissance soutenue au cours des dernières décennies. Malgré cette croissance rapide, la population subsaharienne reste toutefois de taille modeste. Avec environ 130 000 individus, elle représente à peine 1 % de la population du Royaume. La diversification des origines des migrants sub-sahariens est une autre évolution notable des vingt dernières années. Même si les anciennes colonies, en particulier la RD Congo, restent les principaux pays d'origine des migrants subsahariens en Belgique, on observe une croissance sensible des migrants en provenance d'autres pays, tels le Cameroun et la Guinée.

Les données issues de recensements montrent aussi que les migrants sub-sahariens ont – en moyenne – un niveau d'instruction assez élevé, même s'il varie sensiblement en fonction de l'origine des migrants. Ce niveau d'instruction élevé, reflétant notamment la forte sélectivité de la migration en fonction du capital humain dans les pays d'origine, contredit l'image classique de migrants africains miséreux et peu qualifiés. Nous montrons également dans ce travail que la population migrante sub-saharienne est essentiellement urbaine, localisée surtout en Région de Bruxelles-Capitale et, dans une moindre mesure, dans les grandes villes de Wallonie et de Flandre. Enfin, cette étude exploite des données récentes et encore peu connues sur la délivrance des premiers titres de séjour, afin d'explorer les motifs de migration. Alors que la répartition des motifs varie quelque peu selon l'origine des migrants, les trois premiers motifs légaux pour entrer sur le territoire belge sont respectivement le regroupement familial, la poursuite d'études et l'octroi d'une protection internationale.

En définitive, cette approche, basée sur l'exploitation critique de sources complémentaires met en évidence des évolutions et caractéristiques méconnues de la population sub-saharienne, qui nuancent ou contredisent certaines idées reçues. Par ailleurs, ce travail met également en évidence les difficultés rencontrées pour mesurer les tendances et caractéristiques de la migration subsaharienne en Belgique, liées aux imperfections de l'appareil statistique existant.

Summary

This study provides a description of sub-Saharan immigration in Belgium, using multiple sources of quantitative data (registers, censuses, and data on residence permits). These sources are used to assess the size and evolution of sub-Saharan migrants in Belgium, and to describe some socio-demographic characteristics of this population. While not providing answers to important social, political or economic questions related to sub-Saharan migration in Belgium, this descriptive approach nevertheless helps understand African immigration and issues associated with it.

This work shows that, like what is observed in Europe, the sub-Saharan migrant population of Belgium has grown steadily over the last twenty years. Despite this rapid growth, the sub-Saharan population remains small. With approximately 130 000 individuals, it represents barely 1% of the population of the Kingdom. The diversification of origins of sub-Saharan migrants is another significant change of the last decades. While the former colonies, particularly the DR Congo, remain the main origin countries of sub-Saharan migrants in Belgium, there is significant growth in migrants from other countries such as Cameroon and Guinea.

Data from censuses also show that sub-Saharan migrants have - on average - fairly high levels of education, although there are large differences depending on the origin of migrants. High levels of education, reflecting the strong selectivity of migration in the countries of origin, contradict the classical picture of poor and uneducated African migrants. We also show in this work that the migrant population from sub-Saharan Africa is predominantly urban, localized mainly in the Brussels Capital Region and - to a lesser extent - in major cities of Wallonia and Flanders. Finally, this study uses recent data on residence permits to explore migration motives. While the patterns vary somewhat depending on the origin of migrants, the top three legal ways to obtain a residence permit are family reunification, studies and the granting of international protection.

In summary, this approach highlights major changes and characteristics of the sub-Saharan African population in Belgium; some results qualify or contradict conventional wisdom. Moreover, this work also highlights the difficulties in describing the characteristics and evolutions of the sub-Saharan migration in Belgium, reflecting the imperfections in the existing statistical system.

Introduction*

L'immigration subsaharienne fait régulièrement la une des médias. Les images de migrants africains arrivant sur les îles ou les côtes de l'Europe alimentent l'idée d'une «invasion» de migrants fuyant la misère (de Haas, 2007 ; Lessault, Beauchemin, 2009). Sans nier l'importance de la migration irrégulière et les drames humains auxquels elle peut être associée, l'immigration africaine en Europe est toutefois assez différente de l'idée que l'on peut s'en faire à travers de telles images. Premièrement, elle n'est pas aussi massive qu'il n'y paraît. Plusieurs auteurs ont déjà souligné le hiatus entre la présence relativement faible¹ de migrants subsahariens en Europe, et l'attention médiatique et politique accordée à l'immigration subsaharienne (Bocquier, 1998 ; de Haas, 2007 ; Lessault, Beauchemin, 2009). Deuxièmement, la population subsaharienne en Europe est très diversifiée et est, dans l'ensemble, assez éloignée du cliché des migrants pauvres et sans instruction.

Une description démographique de l'immigration africaine permet de nuancer et même contredire certaines idées reçues. Sans donner de réponses à des questions importantes de nature politique, économique ou sociale, une telle approche fournit des éléments quantitatifs utiles à la compréhension de cette immigration et des enjeux qui lui sont associés. Cette étude descriptive vise à dresser un portrait général de l'immigration subsaharienne en Belgique. Elle repose sur l'exploitation de diverses sources de données socio-démographiques (présentées au tableau annexe 1) et s'intéresse essentiellement aux deux dernières décennies. Elle s'inscrit dans la lignée d'autres travaux de cette nature réalisés en Belgique (Kagné, Martiniello, 2001 ; Schoonvaere, 2010) et dans d'autres pays développés (Lessault et Beauchemin, 2009 ; Terrazas, 2009 ; Capps *et al.*, 2011).

Dans un premier temps, nous abordons la question des migrations africaines dans le monde et en Europe. Nous passons ensuite à l'examen de l'immigration subsaharienne en Belgique, à travers cinq points : (1) l'évaluation des effectifs de migrants ; (2) la des-

* Ce texte a été présenté lors du séminaire «Migrations subsahariennes en Belgique. Un état des lieux», organisé les 7 et 8 octobre 2010 par le LAAP (Centre d'Anthropologie Prospective) de l'Université catholique de Louvain. Il sera publié dans l'ouvrage «Présences subsahariennes en Belgique: un état des lieux», sous la direction de Jacinthe Mazzocchetti, 2012, Academia-H, Louvain-la-Neuve.

¹ Bien que croissante.

cription de quelques caractéristiques socio-démographiques des Subsahariens de Belgique ; (3) la mesure des tendances et (4) de la dynamique de la migration subsaharienne ; et enfin (5) l'examen des motifs de ces migrations à destination de la Belgique.

1. Les migrations africaines dans le monde et en Europe

L'Afrique subsaharienne² dont il est question dans ce chapitre inclut l'ensemble des pays africains, à l'exception des pays d'Afrique du Nord (Maroc, Algérie, Tunisie, Libye, Égypte).

L'une des limites de ces données est qu'elles ne sont pas très récentes, la plupart des estimations provenant des recensements réalisés à la fin des années 1990 et au début des années 2000. Les définitions de migrants utilisées dans les comparaisons internationales peuvent également varier d'un pays à l'autre.

Une part importante de ces migrants vit en tant que réfugiée dans les pays voisins. En 2009, le HCR estimait à un peu plus de 2 millions le nombre de réfugiés résidant en Afrique subsaharienne (UNHCR, 2010).

Avant de traiter des migrations subsahariennes en Belgique, nous ferons une incursion à un niveau plus large, en abordant brièvement la question des migrations subsahariennes² dans le monde et en Europe. Bien que les sources de données permettant de mesurer et comparer les migrations africaines au niveau mondial, ou même européen, soient affectées de multiples limites³, elles donnent des ordres de grandeurs sur les principaux mouvements migratoires des populations africaines dans le monde et leurs grandes tendances (pour les sources, voir le tableau annexe 1). Trois constats sont ici soulignés.

Premier constat, les migrations d'Afrique subsaharienne sont majoritairement intra-africaines. Près de 70 % des 17,5 millions de migrants subsahariens dénombrés en 2000 résidaient dans un autre pays d'Afrique subsaharienne, et souvent dans un pays de la même sous-région (Lessault, Beauchemin, 2009 ; Özden *et al.*, 2010)⁴. Cette moyenne à l'échelle du continent masque toutefois de fortes disparités entre pays : alors que plus de 90 % des migrants nigériens ou burkinabés restent sur le continent africain, moins de la moitié des migrants kenyans vivent en Afrique.

Encadré 1. Définir un migrant international

L'estimation des effectifs de migrants repose sur une définition opérationnelle du concept de migrant international. La plupart des bases de données utilisent la comparaison du lieu de naissance et du lieu de résidence. Un migrant international est alors une personne qui est née dans un autre pays que son pays de résidence. Par exemple, une personne née au Ghana et résidant en Belgique est considérée comme un(e) migrant(e) ghanéen(ne). Comme nous le verrons (encadré 2), cette approche peut être améliorée en tenant compte également de la nationalité à la naissance, ce qui permet d'exclure des statistiques de migrants les personnes nées belges dans d'anciennes colonies. Faute de données, il est parfois nécessaire de se replier sur des populations différentes, par exemple pour évaluer la distribution par âge, le niveau d'instruction ou le milieu de résidence des migrants. On aura donc parfois recours à des données sur les populations de nationalité étrangère (d'Afrique sub-saharienne), ou sur les populations nées avec une nationalité étrangère. Nous y ferons référence dans le texte lorsque c'est le cas.

Deuxième constat, l'Europe est la principale destination des migrations extra-africaines (Özden *et al.*, 2010). Vers 2000, l'Europe abritait environ 55 % des migrants subsahariens résidant hors d'Afrique (soit un peu moins de 3 millions de migrants)⁵, contre 18 % pour l'Amérique du Nord et 20 % pour l'ensemble de l'Asie (y compris les pays du Golfe). Cette attraction pour l'Europe s'explique notamment par sa proximité géographique, par des facteurs historiques (les anciennes puissances coloniales étant européennes), économiques, politiques et linguistiques (de Haas, 2007). Il existe malgré tout une grande diversité entre pays africains. Par exemple, près de 85 % des migrants sénégalais vivant hors d'Afrique vivent en Europe (principalement en France, en Italie et en Espagne), alors que cette proportion est d'à peine 20 % pour les Libériens et les Érythréens, qui sont davantage concentrés aux USA (Libériens) ou dans le Monde Arabe (Érythréens)⁶.

Enfin, troisième constat, on observe une croissance importante du nombre de migrants subsahariens en Europe depuis les années 1960. Alors que l'Europe abritait 5 % de l'ensemble des migrants africains en 1960, ils étaient 15 % en 2000 (Özden *et al.*, 2010)⁷. À titre d'illustration, la population subsaharienne a été multipliée par près de 30 en France entre 1962 et 2004, passant d'environ 20 000 à 560 000 migrants au cours de cette période (Lessault, Beauchemin, 2009)⁸. Cette forte croissance témoigne de la diversification des migrations au départ de l'Afrique, avec une part croissante de migrations vers des destinations extra-africaines (Özden *et al.*, 2010 ; Tabutin, Schoumaker, 2004). Malgré cette forte croissance, la population subsaharienne en Europe reste très minoritaire. Sur les 19 millions de migrants extra-européens que comptaient les 27 pays de l'Union européenne en 2000, seuls 14 % (2,7 millions) venaient d'Afrique subsaharienne, contre près de 40 % (7,5 millions) d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient⁹. Comme nous le verrons, ce constat fait à l'échelle de l'Europe est globalement valable pour la Belgique : la population migrante subsaharienne a connu un essor relativement important au cours des dernières décennies, mais elle reste encore relativement petite.

⁵ La moitié résidant au Royaume-Uni et en France.

⁶ Près de 3/4 des migrants libériens vivant hors d'Afrique sont aux États-Unis, et près de la moitié des Érythréens sont dans les pays du Golfe et du Moyen-Orient.

⁷ Ces chiffres font référence à l'Europe des 15 (Özden *et al.*, 2010), qui concentre 99 % des migrants subsahariens en Europe (Parsons *et al.*, 2007).

⁸ Ces évolutions ne sont pas spécifiques aux pays européens et sont également observées en Amérique du Nord. Les migrants subsahariens aux États-Unis auraient été multipliés par 40 entre 1960 et 2007 (Terrazas, 2009).

⁹ En incluant les migrants intra-communautaires, la proportion de migrants d'Afrique subsaharienne est encore bien inférieure.

2. Combien de Subsahariens vivent en Belgique ?

L'estimation de la population migrante africaine en Belgique se heurte à plusieurs difficultés (voir encadré 2). Néanmoins, en combinant les données du Registre national sur le pays de naissance et la nationalité à la naissance, il est possible d'obtenir une première estimation des effectifs de migrants, qui sera ajustée par la suite. Au 1er janvier 2006, la Belgique comptait environ 78 000 migrants en provenance d'Afrique subsaharienne (figure 1). Cette population est bien supérieure aux étrangers ayant la nationalité d'un pays d'Afrique subsaharienne (environ 41 000 en 2006)¹⁰. La différence entre ces deux chiffres s'explique essentiellement par les changements de nationalité des migrants subsahariens et, dans une moindre mesure, par la présence d'étrangers subsahariens nés en Belgique (et dès lors non comptés parmi les migrants).

Ce chiffre de 78 000 migrants subsahariens est aussi bien inférieur à la population née en Afrique subsaharienne, qui inclut un nombre important de personnes nées belges dans les anciennes colonies.

Encadré 2. Estimer les effectifs de migrants subsahariens en Belgique

Alors que les effectifs de population par nationalité sont aisément disponibles¹¹, les effectifs de population par pays de naissance (qui permettent de comptabiliser les migrants) sont moins facilement accessibles¹². Or, ne comptabiliser que les personnes ayant la nationalité d'un pays d'Afrique subsaharienne conduit à sous-estimer largement la population migrante d'Afrique subsaharienne – du fait des changements de nationalité qui concernent une part importante de ces migrants. L'utilisation des effectifs de population par pays de naissance pour identifier les migrants provenant d'Afrique subsaharienne souffre également de certaines limites. Dans ces statistiques, les personnes «nées belges» en Afrique (notamment dans les anciennes colonies) sont comptabilisées comme migrants d'Afrique subsaharienne. Bien que, d'un point de vue démographique, il s'agisse effectivement de personnes ayant migré d'Afrique subsaharienne vers la Belgique, elles ne correspondent pas à la population migrante d'origine subsaharienne que l'on cherche à estimer – et conduisent à surestimer celle-ci (Eggerickx, Poulain, Kesteloot, 2002). La combinaison du pays de naissance et de la nationalité à la naissance permet d'exclure ces personnes nées belges en Afrique, et d'arriver à une estimation plus appropriée de la population migrante subsaharienne¹³ (Eggerickx, Poulain et Kesteloot, 2002).

L'estimation des effectifs de migrants souffre d'autres limites : les demandeurs d'asile en procédure¹⁴ et les migrants sans-papiers ne sont actuellement pas comptabilisés parmi les effectifs de migrants¹⁵. Il en résulte une sous-estimation de ces migrants dans les statistiques démographiques disponibles. Alors que les estimations du nombre de sans-papiers sont délicates, les données publiées par Eurostat fournissent depuis peu les effectifs de demandeurs d'asile en attente d'une décision. Il est donc possible d'ajouter ces demandeurs d'asile aux migrants identifiés dans le Registre national.

Ils sont publiés par la Direction Générale Statistique et Information Économique (dénommée ci-après DG-SIE) sur son site internet.

Les données sont néanmoins disponibles sur demande auprès de la DG-SIE.

Ces données proviennent de calculs réalisés par le Centre de recherche en démographie et sociétés (DEMO) de l'UCL.

«Depuis le 1er février 1995, en conséquence de l'article 4 de la loi du 21 juillet 1994, les demandeurs d'asile dont la demande est en cours d'examen et qui sont inscrits au registre d'attente ne sont plus repris dans les statistiques démographiques avant d'être reconnus réfugiés ou d'obtenir un titre de séjour sur une autre base». Voir Statbel : <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/population/structure/paysnaiss/>.

Par contre, les demandeurs d'asile reconnus et les sans-papiers régularisés sont déjà comptabilisés dans les effectifs de population légale.

Le chiffre de 78 000 sous-estime le nombre de migrants subsahariens pour plusieurs raisons. Les données disponibles datent de 2006, les effectifs actuels sont plus importants. On peut estimer qu'entre 2006 et 2010, le solde migratoire de Subsahariens approche les 30 000 individus (voir section 5), ce qui porte cette population aux alentours de 110 000 personnes. Il convient également d'ajouter aux effectifs de migrants les demandeurs d'asile en procédure et les migrants sans papiers (voir encadré 2). Selon Eurostat, la Belgique comptait environ 10 000 migrants subsahariens faisant l'objet d'une demande d'asile en instance au début de l'année 2010. Le nombre de sans-papiers subsahariens est difficile à estimer précisément, mais il est sans doute au minimum de quelques milliers de personnes¹⁶. En fin de compte, on peut estimer à environ 130 000 le nombre de migrants subsahariens vivant en Belgique en 2010.

¹⁶ Les estimations du nombre de migrants sans-papiers sont également délicates. Quelques estimations ont été réalisées pour la Belgique. Par exemple, sur la base du programme de régularisation de 2000, les sans-papiers ont été estimés à environ 70 000 personnes à cette date (Belgian Contact Point of European Migration Network, 2005). Kagné (2000) souligne que les pays d'Afrique subsaharienne (RDC, Rwanda, Burundi, Ghana, Sierra Leone, Nigeria...) représentaient une part importante des demandes de régularisation introduites en 2000. Les sans-papiers d'Afrique subsaharienne étaient donc vraisemblablement plusieurs dizaines de milliers au début des années 2000. À notre connaissance, il n'existe pas d'estimation fiable plus récente.

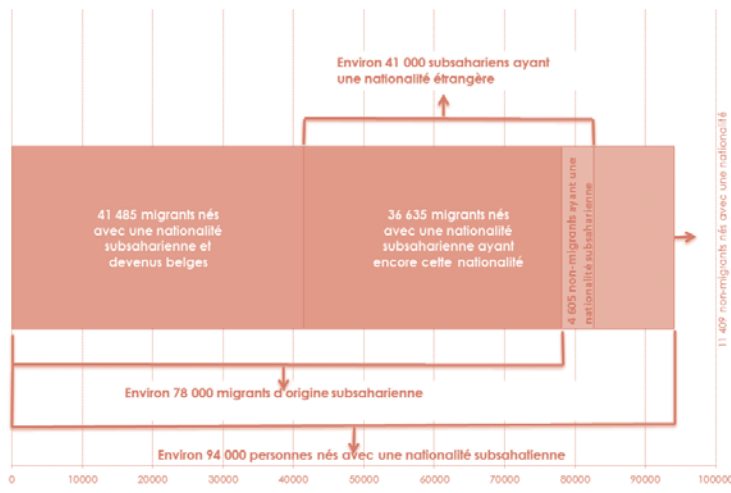


Figure 1. Population née avec une nationalité d'Afrique subsaharienne selon le lieu de naissance et la nationalité (belge ou étrangère) au 1er janvier 2006, en Belgique

Source des données : Registre national. Calculs : Quentin Schoonvaere et Bruno Schoumaker. Note : Les migrants ayant une demande d'asile en instance et les migrants sans-papiers ne sont pas inclus. Les personnes résidant en Belgique qui sont nées belges en Afrique subsaharienne sont exclues. Les chiffres datent de 2006.

En définitive, la population migrante subsaharienne résidant en Belgique, bien que non négligeable, est relativement peu importante : elle représente environ 10 % de la population migrante, et un peu plus de 1 % de la population totale de la Belgique. Les migrants subsahariens sont, à titre d'exemple, nettement moins nombreux que les migrants originaires d'Afrique du Nord de Belgique. Il en va de même à l'échelle de l'Europe : les Subsahariens de Belgique y représentent environ 4 % du total des migrants subsahariens. À titre

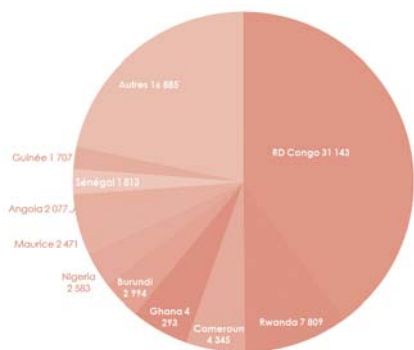
de comparaison, la France comptait en 2004 environ 570 000 migrants subsahariens (Lessault, Beauchemin, 2009), et le Royaume-Uni autour de 1 million en 2010 (Office for National Statistics, 2010). Cela étant dit, nous verrons que la population subsaharienne de Belgique connaît une croissance rapide.

3. Qui sont les Subsahariens de Belgique ?

Faute de données, il n'est pas possible de présenter des chiffres plus récents. Comme la répartition par pays d'origine ne change pas très rapidement, les chiffres de 2006 sont assez proches de ceux de 2010.

Ici encore, les demandeurs d'asile en attente d'une décision concernant leur procédure et les migrants sans papiers ne sont pas inclus. Ils sont davantage représentés parmi certaines nationalités (RD Congo, Guinée) que d'autres (Ghana, Sénégal).

Figure 2. La population migrante d'Afrique subsaharienne selon le pays d'origine, Belgique, 1er janvier 2006



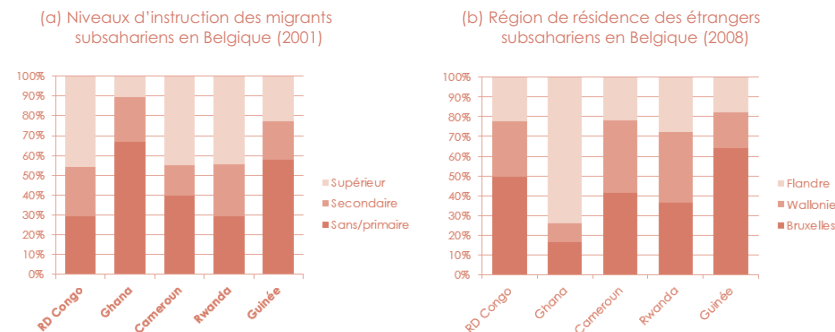
Source des données : Registre national. Calculs : Quentin Schoonvaere et Bruno Schoumaker.

Sans surprise, les 3 anciennes colonies belges figurent parmi les principaux pays d'origine, mais on note aussi une présence significative de migrants en provenance de pays sans lien colonial (Ghana, Cameroun, Nigéria, ...). Parmi les 78 000 migrants identifiés en 2006¹⁷, plus de 30 000 – soit près de 40 % – sont originaire de la République démocratique du Congo (Figure 2), qui est donc de loin le principal pays d'origine des Subsahariens de Belgique. Les 60 % restant sont originaires d'autres pays parmi lesquels le Rwanda, le Cameroun, le Ghana, le Burundi, le Nigeria et Maurice regroupent un peu plus d'1/4 des migrants¹⁸. Comme nous le verrons plus loin, le poids de la RDC a diminué progressivement dans la migration subsaharienne. Dans l'ensemble, la composition par sexe de la population subsaharienne est assez équilibrée. Au 1er janvier 2010, les hommes représentaient 50,3 % de la population avec une nationalité d'Afrique subsaharienne¹⁹. S'il existe bien une certaine diversité de composition par sexe entre pays d'origine, elle n'est pas très marquée. Les ressortissants de certains pays – notamment les anciennes colonies – sont légèrement plus «féminins» (un peu plus de 50 % de femmes parmi les Congolais, Burundais, Rwandais), et un seul pays (Maurice) compte une proportion de femmes nettement au-dessus de 50 %. À l'inverse, certaines nationalités comptent plus de 60 % d'hommes (Bénin, Sierra Leone, Niger). De façon générale – et contrairement à ce que l'on observe pour certaines populations africaines dans d'autres pays (par exemples les Sénégalais en Italie ou en Espagne) – la composition par sexe est assez équilibrée. On note cependant une certaine féminisation des migrants subsahariens, qui a été bien documentée pour les Congolais en Belgique (Schoonvaere, 2010).

¹⁹ Pour des raisons de disponibilité de données, la composition par sexe est mesurée parmi les étrangers de nationalité subsaharienne. Elle n'est pas tout à fait identique à la composition par sexe parmi les migrants, dans la mesure où les changements de nationalité peuvent être plus fréquents parmi un sexe, comme parmi les femmes congolaises (Schoonvaere, 2010 ; Schoumaker et Rakotonarivo, 2011). Néanmoins, les ordres de grandeur sont comparables.

Globalement, le niveau d'instruction des migrants africains de Belgique est assez élevé. D'après la base de données sur les stocks de migrants africains qualifiés dans les pays développés (Docquier *et al.*, 2008), en 2001, 40 % des migrants subsahariens de Belgique (de 25 ans et +) avaient un niveau d'instruction supérieur (post-secondaire). Cette proportion est plus élevée que parmi les Belges et les migrants d'autres régions du Sud²⁰. Il existe bien sûr une certaine diversité selon le pays d'origine (Figure 3a). Les migrants congolais,

Figure 3. Distribution de la population de quelques pays subsahariens par région de résidence (étrangers) et par niveau d'instruction (migrants), selon le pays d'origine



camerounais et rwandais sont globalement très instruits, alors que les migrants ghanéens ou guinéens ont un niveau d'instruction nettement moins élevé en moyenne. Dans l'ensemble, néanmoins, le profil des migrants subsahariens est assez éloigné de l'image misérable à laquelle ils sont parfois associés. Ce niveau d'instruction élevé des migrants subsahariens reflète à la fois la très forte sélection de la migration dans les pays d'origine (Docquier *et al.*, 2007) et le fait que bon nombre de migrants viennent en Belgique poursuivre leurs études (voir section 6). Ces niveaux élevés d'instruction s'accompagnent bien souvent d'un «brain waste» : les migrants africains connaissent des taux de chômage relativement élevés et occupent souvent des emplois ne correspondant pas à leurs qualifications (voir Feld, 2010, Vause, 2011 sur les migrants congolais). Enfin, la localisation géographique des Subsahariens est globalement assez différente de celle des Belges. Dans l'ensemble, la population subsaharienne est davantage concentrée dans la Région de Bruxelles-Capitale et en Région wallonne qu'en Région flamande et est plus urbaine²². En 2008, 40 % des Subsahariens résidaient dans la Région de Bruxelles-Capitale, alors que cette région ne compte que 10 % de la population du Royaume. Vingt-huit pour-

²⁰ Voir la base de données de Docquier *et al.* (2008) pour les comparaisons. Pour des informations détaillées sur les migrants congolais et des comparaisons aux Belges et aux autres migrants, voir Schoonvaere (2010).

²¹ Pour des raisons de disponibilité de données plus récentes, cette section porte sur les étrangers ayant la nationalité d'un pays d'Afrique subsaharienne et non sur les migrants.

²² En dehors de Bruxelles, les migrants subsahariens sont assez fortement concentrés dans les grandes villes du pays, et dans les villes universitaires. Un tiers des Subsahariens de Flandre vivent dans la seule commune d'Anvers ; viennent ensuite Gand (un peu plus de 10 %) et Louvain (un peu moins de 10 %). En Wallonie, la commune de Liège (environ 20 %) et sa périphérie concentrent une part importante de la population subsaharienne. Charleroi, Mons, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Namur et Verviers sont les autres principales communes de résidence des Subsahariens de Wallonie.

cents des subsahariens de Belgique vivaient en Région wallonne et 32 % en Région flamande, qui représentent respectivement 32 % et 58 % de la population totale. En termes relatifs, il y a donc environ 7 fois plus de migrants subsahariens en Région bruxelloise qu'en Région flamande, et près de 2 fois plus en Région wallonne qu'en Région flamande. Ceci s'explique notamment par le fait que les migrants africains de Belgique sont majoritairement issus de pays francophones, et qu'il existe une relation étroite entre le pays d'origine et la région de résidence. De manière générale, les migrants d'Afrique francophone sont très largement concentrés à Bruxelles et en Wallonie (75 % des Subsahariens francophones), alors que les Subsahariens d'Afrique anglophone vivent majoritairement en Flandre (2/3). C'est ce qu'illustre la figure 3b : de 70 % à 80 % des étrangers des pays francophones vivent à Bruxelles ou en Wallonie, alors que plus de 70 % des Ghanéens sont en Région flamande. Ces différences sont bien sûr liées à des raisons linguistiques, mais s'expliquent également par d'autres facteurs, tels que la présence de réseaux sociaux et familiaux à proximité, notamment aux Pays-Bas pour les Ghanéens.

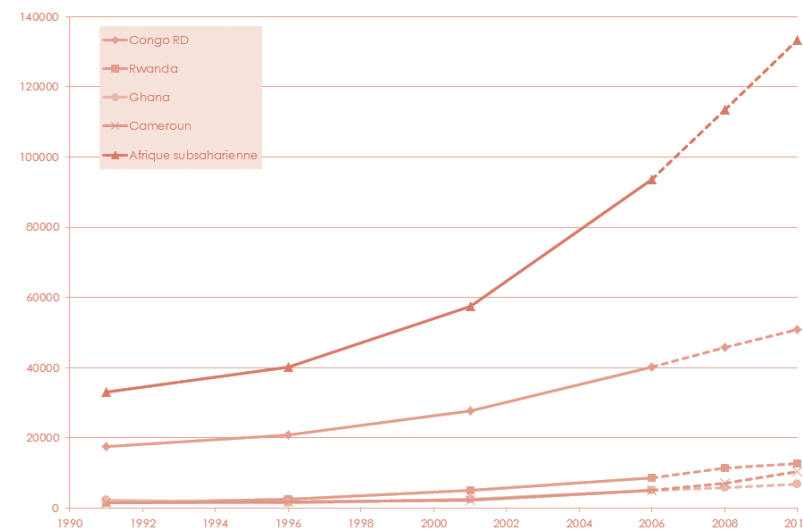
4. Une population en forte croissance

Comme dans d'autres pays occidentaux (Capps *et al.*, 2011 ; Les-sault, Beauchemin, 2009 ; Owen, 2010 ; Terrazas, 2009), la population migrante d'Afrique subsaharienne en Belgique a crû sensiblement au cours des 50 dernières années. Dans les années 1960, la présence subsaharienne se limitait à quelques milliers de personnes (Kagné, Martiniello, 2001 ; Eggerickx, Poulain, Kesteloot, 2002). Environ 3 500 étrangers subsahariens sont recensés en Belgique en 1961, et de l'ordre de 8 000 en 1970, dont les deux tiers sont Congolais. Pour les raisons de disponibilité de données évoquées précédemment (encadré 2), il est difficile de retracer précisément l'évolution de la population migrante d'Afrique subsaharienne, mais il est possible d'obtenir des approximations valables de l'évolution de la population d'origine subsaharienne depuis les années 1990.

Nous utilisons ici le concept de population née avec une nationalité étrangère. Il s'agit de la population née avec la nationalité d'un pays d'Afrique subsaharienne, qui inclut à la fois des migrants (tels que définis dans la section 2) et des personnes nées en Belgique avec la nationalité d'un pays d'Afrique subsaharienne. Elle est donc supérieure à la population migrante ; néanmoins, les tendances observées pour la population née avec une nationalité d'un pays d'Afrique subsaharienne sont assez similaires aux tendances de la population migrante puisque cette dernière représente une grande partie de de la population née avec une nationalité subsaharienne (83 % en 2006, voir Figure 1).

Comme le montre la Figure 4, la population née avec une nationalité d'un pays d'Afrique subsaharienne a rapidement augmenté depuis les années 1990, quadruplant en une vingtaine d'années. La croissance a été particulièrement rapide depuis le début des années 2000, avec un taux de croissance annuel d'environ 9 %. Les Congolais étaient et sont toujours les plus nombreux parmi les Subsahariens de Belgique, mais leur croissance a été dans l'ensemble moins rapide que celle des autres populations subsahariennes. Par conséquent, leur poids relatif a progressivement diminué. De 50 %

Figure 4. Évolution de la population résidant en Belgique et née avec la nationalité d'un pays d'Afrique subsaharienne, 1991-2010 (Total Afrique subsaharienne et 4 principaux pays d'origine)²³



Source des données : Registre national, DGSIE. Calculs : Quentin Schoonvaere et Bruno Schoumaker.

au début des années 1990, ils ne représentent aujourd'hui plus que 38 % des personnes originaires d'Afrique subsaharienne. La diversification des origines des migrants africains est donc bien en marche : les nouveaux arrivants sont aujourd'hui pour les trois quarts issus d'autres pays d'Afrique subsaharienne que la RDC, contre environ la moitié au début des années 1990. Parmi ces pays d'origine, le Rwanda, le Cameroun et, plus récemment, la Guinée ont connu une croissance très rapide.

²³ À partir de 2007, les effectifs des populations nées étrangères sont estimés (partie en pointillés) sur base des effectifs d'étrangers et des statistiques d'acquisition de la nationalité belge, tout en tenant compte des éventuels décès et retours de ces populations. Sans prétendre à l'exactitude de ces estimations, elles sont toutefois satisfaisantes et pourront si besoin être rectifiées lorsque l'accès à des données plus récentes le permettra.

5. Plus d'entrées et moins de sorties

L'évolution de la population²⁴ de nationalité étrangère dépend, elle, aussi des changements de nationalité et des naissances d'enfants étrangers.

En principe, les individus résidant en Belgique doivent déclarer leur absence pour une période de plus de trois mois, mais ne le font pas toujours. Une partie de ces départs non déclarés sont enregistrés a posteriori lorsqu'ils sont constatés par les autorités (radiations du Registre national) ; s'ils sont enregistrés, ils le sont donc avec retard. Pour les étrangers, une radiation du registre peut également refléter l'expiration du titre de séjour, alors que la personne reste sur le territoire. Ainsi, d'un côté, des individus peuvent être enregistrés comme des émigrants alors qu'ils continuent à résider dans le pays sans titre de séjour, et de l'autre côté, des personnes peuvent effectuer des séjours de plus de trois mois à l'étranger, sans être enregistrés comme émigrants, ou avec retard.

Les statistiques de mortalité²⁶ par origine sont également discutables et nous ne les examinerons pas ici.

Il faut être d'autant plus prudent qu'en plus de l'inclusion des demandeurs d'asile reconnus ou régularisés dans les statistiques d'immigration, les régularisations de migrants sans-papiers ont connu une augmentation importante en 2009 et 2010 suite à l'introduction de nouveaux critères de régularisation (CECLR 2011). L'augmentation sensible au cours des dernières années est donc probablement transitoire.

L'évolution de la population migrante résulte du solde des entrées (immigrations) et des sorties (émigrations, décès) dans cette population²⁴. L'augmentation des migrants d'Afrique subsaharienne reflète donc des immigrations supérieures en nombre aux émigrations et aux décès combinés. Les données sur les émigrations sont limitées et d'une qualité discutable²⁵, et nous discuterons donc davantage de l'immigration que de l'émigration²⁶.

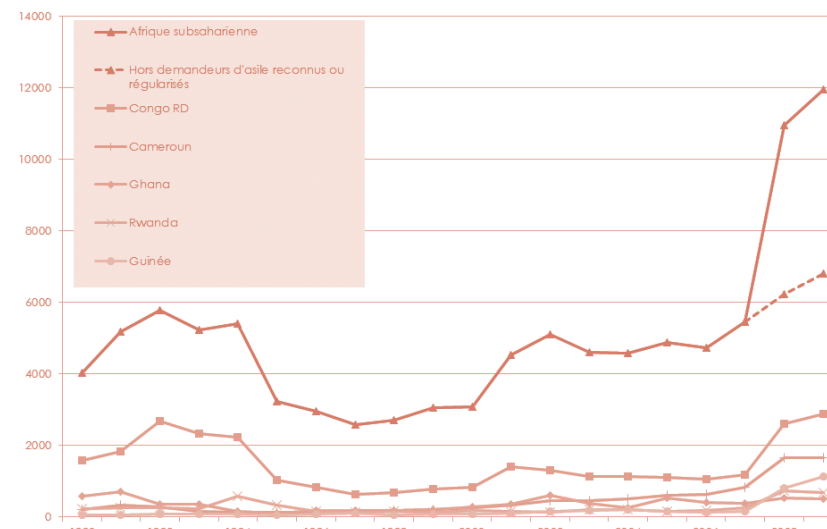
Le nombre annuel d'immigrations en provenance d'Afrique subsaharienne et des principaux pays d'immigration (1990-2009) est repris à la figure 5. D'environ 5 000 entrées par an au début des années 1990, on passe à 3 000 dans la deuxième moitié des années 1990, pour remonter à un peu plus de 6 000 migrations par an à la fin des années 2000. Les entrées en provenance de RD Congo se situent entre 1 000 et 2 000 par an. Au cours des dernières années, l'immigration camerounaise s'est fortement développée, de même que l'immigration guinéenne.

Cette figure est néanmoins trompeuse. La chute brutale des immigrations enregistrée en 1995 reflète en réalité un changement dans l'appareil statistique, et non une baisse des immigrations. À partir de 1995, les immigrations dans le cadre de la demande d'asile ne sont en effet plus comptabilisées dans les statistiques d'immigration. D'un point de vue démographique, les demandeurs d'asile restent bien des migrants et devraient idéalement être inclus dans les statistiques migratoires. Par ailleurs, les demandeurs d'asile reconnus ou régularisés n'étaient, jusqu'en 2008, pas repris dans les statistiques d'immigration. Récemment, la DGSIE a toutefois modifié sa méthode de production des données relatives aux statistiques migratoires. Ainsi depuis 2008, les demandeurs d'asile reconnus ou régularisés sont ajoutés aux autres entrées «classiques». Cela a eu pour conséquence de doubler les entrées de Subsahariens à partir de 2008 et d'accroître la visibilité des flux migratoires de Guinéens et Rwandais (Figure 5). Néanmoins, ces nouvelles «entrées» enregistrées en 2008 et 2009 peuvent correspondre à des arrivées plus anciennes sur le territoire.

Pour résumer, la décision, prise en 1995, d'exclure les demandeurs d'asile des statistiques migratoires a engendré une sous-estimation des flux migratoires de Subsahariens. L'inclusion des demandeurs d'asile reconnus ou régularisés à partir de 2008 conduit à une augmentation sensible des flux, mais cette augmentation résulte en partie d'entrées survenues au cours des années antérieures. Une grande prudence est donc requise dans l'interprétation de ces tendances²⁷.

Une approche grossière pour corriger les flux d'immigration consiste, à partir de 1995, à sommer les immigrations et les demandes d'asile et, pour 2008 et 2009, à exclure des flux les demandeurs d'asile reconnus et les sans-papiers régularisés (valeurs en pointillés sur la fi-

gure 5)²⁸. Sans être tout à fait exacte²⁹, cette méthode permet de mieux cerner l'évolution de l'immigration subsaharienne (Figure 6). Les niveaux et tendances sont bien différents de la figure 5 : les flux migratoires continuent de croître jusqu'en 2002 pour ensuite décroître jusqu'en 2006, et connaître ensuite une nouvelle augmentation.



Source des données : Registre national, DGSIE. Calculs : Quentin Schoonvaere et Bruno Schoumaker.

ils tournent autour de 8 000 à 10 000 migrants par an au cours des périodes récentes. La baisse observée entre 2002 et 2006 était essentiellement due à une baisse des demandes d'asile, alors que l'immigration «traditionnelle» restait assez stable. En fin de compte, la tendance générale de l'immigration est plutôt à la hausse depuis le début des années 1990, avec toutefois un tassement durant la première moitié des années 2000.

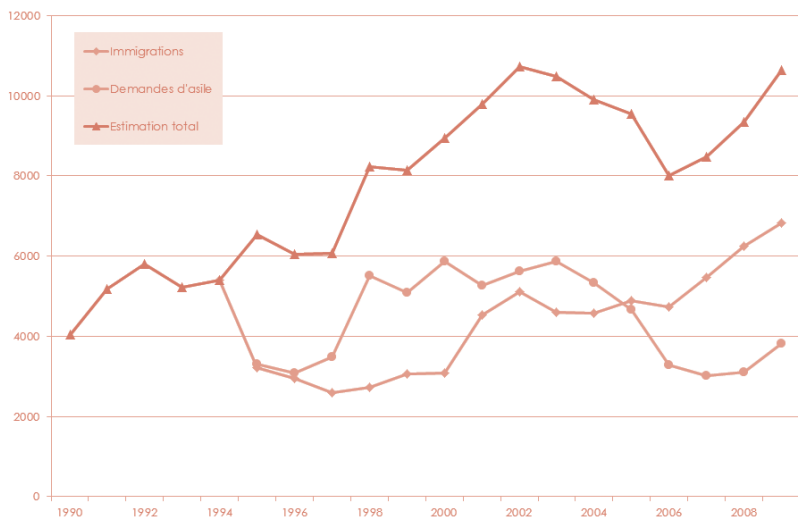
Note : l'augmentation à partir de 2008 provient de l'inclusion dans les statistiques d'immigration, à partir de cette année, des demandeurs d'asile reconnus ou régularisés. La partie en pointillés exclut ces personnes de la courbe du total, et utilise une définition comparable aux années précédentes (à partir de 1995).

²⁸ Inclure les demandeurs d'asile reconnus à partir de 2008 reviendrait à les enregistrer deux fois (au moment de la demande d'asile et au moment de la reconnaissance).

²⁹ Précisons que le nombre de demandes d'asile est différent du nombre de nouveaux migrants d'asile. D'une part, des demandes d'asile peuvent être introduites plusieurs fois, ce qui peut conduire à surestimer le nombre de personnes demandant l'asile et, d'autre part, une demande d'asile peut concerner plusieurs individus ce qui sous-estime le nombre de demandeurs. Des données récentes montrent que le nombre de demandes d'asile n'est pas très éloigné du nombre de premiers demandeurs (en 2008 et 2009, on a dénombéré 6 927 demandes d'asile de subsahariens et 7 145 premiers demandeurs). Ajouter les demandes d'asile aux immigrations enregistrées par le Registre national permet donc d'estimer l'immigration subsaharienne de manière satisfaisante depuis 1995.

Figure 6. Somme des immigrations et des demandes d'asile en provenance d'Afrique subsaharienne, 1991-2009

Pour l'ensemble de l'Afrique subsaharienne les demandes d'asile représentent un peu plus de la moitié des entrées en Belgique depuis 1995. Cette proportion varie toutefois sensiblement selon le pays d'origine : elles représentent 8 % des migrants du Ghana, environ 40 % des migrants camerounais, la moitié de ceux en provenance de RD Congo, et près de trois quarts des migrants du Rwanda et



Source des données : Migration Policy Institute (MPI) et CGRA pour les demandes d'asile et Registre national, DGSIE pour les immigrations. Calculs : Quentin Schoonvaere et Bruno Schoumaker.

de Guinée au cours de cette période. Ces différences sont bien sûr dans une large mesure liées aux conditions politiques dans les pays de départ.

Et les émigrations ? Peu de données fiables sont disponibles, mais les quelques travaux sur ce sujet suggèrent une diminution des retours des migrants subsahariens. Parmi les Congolais, les retours ont sensiblement diminué depuis les années 1990 (Schoonvaere, 2010). Alors que l'on enregistrait plus de 1 000 émigrations annuelles dans les années 1970 et 1980, on en observe moins de 500 par an dans les années 2000. Les enquêtes MAFE³⁰ réalisées en RDC montrent également une diminution sensible des retours d'Europe des migrants congolais (Flahaux, Beauchemin, Schoumaker, 2010). On est ainsi passé d'une logique de migration de courte durée et/ou de circulation à une logique d'installation (Schoonvaere, 2010). Pour les Congolais, ces changements résultent sans doute – au moins en partie – de la détérioration des conditions économiques et politiques dans les années 1990 en RDC (Schoumaker, Vause, Mangalu, 2010). La diminution des retours est aussi vraisemblablement une réponse aux conditions d'entrée de plus en plus difficiles en Europe.

Ces enquêtes portent sur les migrations entre l'Afrique et l'Europe et concernent 3 pays d'Afrique (Ghana, RD Congo, Sénégal) et 6 pays européens (Belgique, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni). Elles sont réalisées dans le cadre du projet MAFE (Migration between Africa and Europe) financé par le 7ème programme cadre de l'Union européenne. Pour plus d'informations, voir <http://mafe.site.ined.fr/>.

Les conditions d'accès aux pays européens s'étant durcies, les migrants préféreraient rester en Europe plutôt que de rentrer au pays et risquer de ne plus pouvoir revenir (Flahaux, Beauchemin, Schoumaker, 2010).

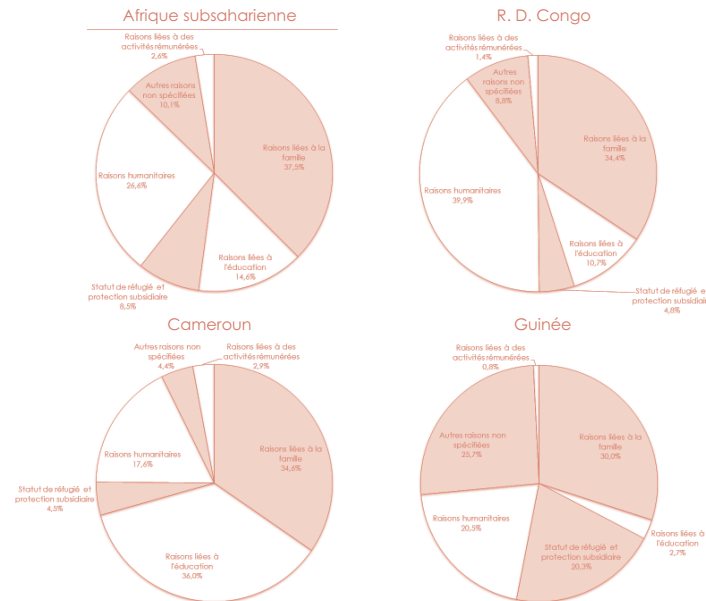
6. Des motifs de migration variés

Nous venons de le voir, les entrées de demandeurs d'asile représentent une part importante des flux migratoires en provenance d'Afrique subsaharienne, avec de fortes variations entre pays. Les autres motifs d'entrée sur le territoire belge peuvent être évalués à travers les statistiques de délivrance des premiers titres de séjour (Eurostat)³¹. Par définition, il s'agit de données relatives à des migrants légaux. Par ailleurs, ces motifs correspondent à des catégories administratives et ne reflètent pas nécessairement les motivations – qui peuvent être complexes et multiples – des migrants. Malgré leurs limites, ces statistiques permettent toutefois d'illustrer les principaux motifs et leur diversité en fonction des pays d'origine. Nous examinons cela pour l'Afrique subsaharienne dans son ensemble, et pour les 3 principaux pays d'immigration subsaharienne durant la période de 2008-2010 : la RD Congo, le Cameroun et la Guinée (Figure 7).

³¹ Les premiers titres de séjour sont des autorisations de séjour délivrées pour une période d'au moins 3 mois et dont le délai entre l'expiration d'un ancien titre de séjour et la délivrance d'un nouveau titre pour une raison identique doit être d'au moins 6 mois.

Figure 7. Motifs de délivrance des premiers titres de séjour 2008-2010 (RDC, Cameroun, Guinée)³²

³² La catégorie «raisons humanitaires» reprend les étrangers qui ont vu leur séjour régularisé en vertu des articles 9bis, 9ter, et l'ancien article 9 alinéa 3 de la loi du 15 décembre 1980.



Source des données : Office des étrangers (Eurostat) Calculs : Quentin Schoonvaere et Bruno Schoumaker.

7. Conclusion

Le regroupement familial est un motif d'immigration important parmi les Subsahariens de Belgique, comme il l'est d'ailleurs pour les migrants d'autres origines (CECLR, 2010). Sur la période 2008-2010, environ un tiers des premiers titres de séjours délivrés aux Camerounais, Congolais et Guinéens l'étaient pour raisons familiales. La poursuite des études constitue également un motif fréquent parmi les Subsahariens, avec toutefois d'énormes variations selon le pays d'origine. Par exemple, les premières autorisations de séjour octroyées pour la poursuite d'études représentaient 36 % des titres délivrés aux migrants camerounais pour seulement 11 % parmi les Congolais et 3 % parmi les Guinéens. Comme nous l'avons déjà évoqué, l'octroi d'une protection internationale est un motif de séjour non-négligeable pour les migrants subsahariens, dont l'importance varie également suivant l'origine. Alors que 8,5 % des titres délivrés à des subsahariens étaient liés à l'octroi d'une protection de ce type, un cinquième des Guinéens ont reçu cette protection entre 2008 et 2010, contre seulement 4,5 % des Camerounais et 4,8 % des ressortissants de RDC. Soulignons enfin que la délivrance d'un premier titre de séjour en vue d'effectuer un travail salarié est pratiquement inexistante. Cela ne signifie bien sûr pas que les migrants ne travaillent pas, ou ne désirent pas travailler, mais la migration subsaharienne n'est pas une migration de main-d'œuvre, comme ont pu l'être les migrations italienne, marocaine ou turque avant le milieu des années 1970³³.

Enfin, il faut souligner que durant la période 2008-2010, la régularisation du séjour de migrants sans-papiers (raisons humanitaires) a concerné 26 % des titres de séjour délivrés aux Subsahariens de Belgique³⁴. La délivrance de ce type d'autorisation de séjour, qui survient après l'entrée effective des migrants, varie également en fonction de l'origine géographique des subsahariens (Figure 7). Elle a concerné près de 40 % des titres de séjour délivrés aux Congolais, contre un peu moins de 18 % parmi les Camerounais. L'importance de ces régularisations illustre les difficultés rencontrées par les migrants subsahariens dans la régularisation de leur situation administrative.

L'enquête MAFE-Belgique³³ (Schoumaker *et al.*, 2012), réalisée auprès de 279 migrants congolais âgés de 25 ans et plus, a permis de collecter des informations plus détaillées sur les motifs de migration (et non pas sur les titres de séjour). Selon ces données, les raisons familiales, d'études et politiques représentent 3/4 des motifs de migration depuis les années 1980. Les migrations de travail, quoique plus élevées que dans les statistiques de visa, restent relativement faibles, autour de 10 % (Schoumaker *et al.*, 2012). Dans les grandes lignes, ces résultats vont dans le sens des estimations basées sur les statistiques de délivrance des titres de séjour.

Les années 2009 et 2010 sont³⁴ toutefois différentes des années précédentes, elles ont connu une augmentation des régularisations suite à l'introduction de nouveaux critères de régularisation (CECLR, 2011).

La population migrante subsaharienne en Belgique est actuellement en pleine croissance. De quelques milliers de migrants au début des années 1960, elle compte aujourd'hui vraisemblablement autour de 130 000 migrants. La croissance de cette population a été particulièrement soutenue depuis les années 1990, et plus encore depuis les années 2000. Cette croissance s'est également accompagnée d'une diversification de la population subsaharienne, avec notamment une part croissante de migrants d'origine camerounaise, ghanéenne, rwandaise ou guinéenne.

Bien qu'impressionnante, la croissance rapide de la population subsaharienne doit être mise en perspective. Premièrement, elle n'est pas spécifique à la Belgique : la population subsaharienne a crû à un rythme similaire dans d'autres pays développés, tels que la France (Lessault, Beauchemin, 2009) et les États-Unis (Terrazas, 2009), voire à un rythme nettement plus élevé, comme en Espagne (MPI, 2009). Deuxièmement, malgré sa forte croissance, la population subsaharienne de Belgique reste peu importante. Elle constitue à peine 1 % de la population de la Belgique, et les Subsahariens de Belgique représentent environ 4 % des Subsahariens d'Europe. Pour reprendre l'expression de Lessault et Beauchemin (2009, p. 164), la population subsaharienne de Belgique est un «fait statistique minoritaire».

Malgré sa petite taille, la croissance rapide de la population subsaharienne nous conduit à nous interroger sur les causes de cette évolution. L'augmentation des entrées et la diminution des sorties concourent toutes deux à sa croissance rapide, et les causes de cette croissance concernent donc aussi bien les facteurs influençant les départs depuis l'Afrique que les retours de migrants établis en Belgique. Une telle analyse va au-delà des objectifs de ce papier, et renvoie notamment à l'étude des changements économiques et politiques dans les pays de départ et de destination. Par exemple, la détérioration des conditions politiques dans les années 1990 en RDC – en favorisant les départs et freinant les retours (Schoumaker, Vause, Mangalu, 2010 ; Flahaux, Beauchemin, Schoumaker, 2010) – n'est pas étrangère à la croissance de la population congolaise en Belgique. Les difficultés croissantes pour obtenir un titre de séjour en Europe peuvent également conduire les Subsahariens à s'y établir après leur entrée, contribuant ainsi à la croissance de la population subsaharienne (Flahaux, Beauchemin, Schoumaker, 2010). La demande de main-d'œuvre bon marché pouvant occuper des emplois délaissés par les Européens est une autre raison invoquée pour expliquer la croissance de l'immigration africaine en Europe (de Haas, 2007)³⁵. Compte tenu des tendances récentes de l'immigration subsaharienne et des conditions structurelles dans les pays de départ et d'origine, il est probable que l'immigration africaine se poursuivra³⁶.

³⁵ La croissance de la population migrante subsaharienne peut également «s'auto-entretenir», à travers l'influence des réseaux de migrants (Massey *et al.*, 1993). Des travaux empiriques récents montrent que le fait de connaître des migrants en Europe augmente très nettement les chances de migrer vers l'Europe au départ de l'Afrique (à propos des Congolais et des Sénégalais, voir Toma, Vause, 2011).

³⁶ Voir de Haas (2007) pour une discussion sur le futur de l'immigration ouest-africaine en Europe.

Cette synthèse démographique a également montré que la population subsaharienne de Belgique est à la fois très diverse (pays d'origine, motifs de migration, localisation géographique) et assez différente des clichés auxquels elle est parfois associée. Les migrants subsahariens de Belgique ont notamment des niveaux d'instruction assez élevés, supérieurs à ceux des Belges et des autres migrants des pays en développement. Leur niveau d'instruction est également sensiblement plus élevé que celui de leurs compatriotes restés au pays, reflétant la très forte sélection de la migration subsaharienne en termes de capital humain. Malgré leur niveau d'instruction dans l'ensemble élevé, l'intégration des migrants subsahariens sur le marché du travail reste laborieuse, et se traduit notamment par une fréquente inadéquation entre les qualifications et les emplois qu'ils occupent.

En définitive, cette synthèse illustre les difficultés à mesurer les flux, les effectifs et les caractéristiques de la population subsaharienne de Belgique, reflétant d'une part les insuffisances de l'appareil statistique existant et, d'autre part, les spécificités de la population subsaharienne. Cette approche démographique montre néanmoins – nous l'espérons – que la description d'une population à l'aide de sources multiples permet de mettre en lumière des changements importants dans la dynamique de l'immigration subsaharienne, et de nuancer ou contredire certaines idées reçues.

Bibliographie

- Bocquier P.** (1998), «L'immigration ouest-africaine en Europe : une dimension politique sans rapport avec son importance démographique», *La chronique du CEPED*, juillet-septembre, 30.
- Capps R., McCabe K., Fix M.** (2011), *New Streams: Black African Migration to the United States*, Migration Policy Institute, Washington DC.
- CECLR** (2011), *Migration : rapport annuel 2010*, Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, Bruxelles, 235 p.
- de Haas H.** (2007), «The Myth of Invasion: Irregular Migration from West Africa to the Maghreb and the European Union», *IMI Research Report*, Oxford, 79 p.
- Docquier F., Lohesl O., Marfouk A.** (2007), «Brain Drain in Developing Countries», *The World Bank Economic Review*, 21, pp. 193-218.
- Docquier F., Lowell L., Marfouk A.** (2008), «A Gendered Assessment of Highly Skilled Emigration – Revised Version (December 2008)», http://perso.uclouvain.be/frederic.docquier/filePDF/DLM_PDR.pdf.
- Eggerickx T., Poulain M., Kesteloot C.** (2002), *La population en Belgique*, Monographie 3 du recensement de la population de 1991, INS-SSTC, Bruxelles, 259 p.
- European Migration Network Belgian Contact Point** (2005), *Illegally Resident Third Country Nationals in Belgium: State Approaches Towards them and their Profile and Social Situation*, Office des étrangers, Bruxelles, 136 p.
- Feld S.** (2010), *La main-d'œuvre étrangère en Belgique. Analyse du dernier recensement*, Academia-Bruylant, Louvain-la-Neuve, 182 p.
- Flahaux M.-L., Beauchemin C., Schoumaker B.** (2012), «Partir, revenir : tendance et facteurs des migrations africaines intra et extra-continrentales», *MAFE Working Paper 7*, 24 p.
- Kagné B.** (2000), «Les sans-papiers en Belgique : Trajectoires et difficultés d'une vie en marge de la société», *Rapport belge du projet européen «Easy Scapegoats: Sans-Papiers Immigrants in Europe»*, CEDEM, Université de Liège, 38 p.
- Kagné B., Martiniello M.** (2001), «L'immigration subsaharienne en Belgique», *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 1712.
- Lessault D., Beauchemin C.** (2009), «Ni invasion, ni exode. Regards statistiques sur les migrations d'Afrique subsaharienne», *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 1, pp. 163-194.

Massey D., Arango J., Hugo G., Kouaouci A., Pellegrino A., Taylor J. (1993), «Theories of International Migration. A Review and Reappraisal», *Population and Development Review*, 19 (3), pp. 431-466.

Migration Policy Institute (2009), «Spain: Stock of Foreign-Born Population by Select Country of Birth (1998-2008)», *Migration Policy Institute Data Hub*, www.migrationinformation.org/datahub/countrydata/country.cfm (consulté le 13 septembre 2011).

Office for National Statistics (2010), «Estimated Overseas-Born Population Resident in the United Kingdom, by Country of Birth, January 2010 to December 2010», Office of National Statistics, Londres, www.ons.gov.uk/ons/rel/migration1/migration-statistics-quarterly-report/august-2011/population-by-country-of-birth-and-nationality-jan10-dec10.xls (consulté le 12 septembre 2011).

Owen D. (2010), «African Migration to the UK», Powerpoint Presentation, www2.warwick.ac.uk/fac/soc/crer/events/african/confp_david_owen.ppt (consulté le 12 septembre 2011).

Özden Ç., Parsons C., Schiff M., Walmsley T. (2010), «The Evolution of Global Bilateral Migration 1960-2000», World Bank, http://siteresources.worldbank.org/INTINTERNATIONAL/Resources/1572846-1253029981787/6437326-1253030052773/Ozden_Parsons_Schiff_Walmsley.pdf (consulté le 12 septembre 2011).

Parsons C., Skeldon R., Walmsley T., Winters A. (2007), «Quantifying International Migration: A Database of Bilateral Migrant Stocks», *Policy Research Working Paper*, 4 165, The World Bank, Washington DC.

Schoonvaere Q. (2010), *Étude de la migration congolaise et de son impact sur la présence congolaise en Belgique. Analyse des principales données démographiques*, UCL et Centre pour l'égalité des chances, Bruxelles/Louvain-la-Neuve, 88 p.

Schoumaker B., Rakotonarivo A. (2011), *Gender Differences in Naturalization Among Congolese Migrants in Belgium. Why Are Women More Likely to Acquire Belgian Citizenship?*, Poster présenté à la conférence de la Population Association of America, Washington DC, Mars.

Schoumaker B., Flahaux M.-L., Mangalu J., Rakotonarivo A. (à paraître en 2012), «Changing Patterns of African Migration – DR Congo», *Draft MAFE Working Paper*, Document non publié à paraître en 2012.

Schoumaker B., Vause S., Mangalu J. (2010), «Political Turmoil, Economic Crisis, and International Migration in DR Congo: Evidence from Event-History Data (1975-2007)», S. Kurosu, T. Bengtsson, C. Campbell (eds), *Demographic Responses to Economic and Environmental Crises*, Reitaku University, Kashiwa, pp. 150-171.

Tabutin D., Schoumaker B. (2004), «The Demography of Sub-Saharan Africa from the 1950s to the 2000s: A Survey of Changes and a Statistical Assessment», *Population-E*, 59 (3-4), pp. 455-555.

Terrazas A. (2009), *African Immigrants in the United States*, Migration Policy Institute, www.migrationinformation.org/USfocus/display.cfm?id=719 (consulté le 7 septembre 2011).

UNHCR (2010), *2008 Global Trends: Refugees, Asylum-seekers, Returnees, Internally Displaced and Stateless Persons*, www.unhcr.org, 21 p.

Toma S., Vause S. (2011), «The Role of Kin and Friends in Male and Female International Mobility from Senegal and DR Congo», *MAFE Working Paper*, 13, 41 p.

Vause S. (2011), «Différences de genre en matière de mobilité professionnelle des migrants congolais (RDC) en Belgique», *Espace, Populations, Sociétés*, 2, pp. 195-213.

Liste des acronymes

CECLER	Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme
CGRA	Commissariat Général aux Réfugiés et Apatrides
DEMO	Centre de recherche en démographie et sociétés
DGSIE	Direction Générale Statistique et Information économique
MAFE	Migration between Africa and Europe
MPI	Migration Policy Institute
RDC	République démocratique du Congo
UNHCR	The Office of the United Nations High Commissioner for Refugees
UCL	Université catholique de Louvain

Tableau annexe 1. Sources de données utilisées et limites

Type de données	Source des données	Limites	Utilisation dans ce chapitre
Effectifs de migrants dans le monde	Parsons C., Skeldon R., Walmsley T., Winters A. (2007), «Quantifying International Migration: A Database of Bilateral Migrant Stocks», <i>Policy Research Working Paper</i> , 4 165, The World Bank, Washington DC.	Repose sur les recensements : les migrants sans papiers sont souvent exclus. Les données sont assez anciennes.	Section 1
Effectifs de migrants subsahariens en Belgique	Registre national, Direction Générale de la Statistique et de l'Information Economique (DGSIE). Traitement statistique réalisé par le Centre de Recherche en Démographie et Sociétés (DEMO).	Les migrants sans papiers ainsi que les demandeurs d'asile en procédure ayant un titre de séjour de courte durée (moins de 3 mois) sont exclus.	Section 2
Pays d'origine des migrants subsahariens de Belgique	Registre national, Direction Générale de la Statistique et de l'Information Economique (DGSIE). Traitement statistique réalisé par le Centre de Recherche en Démographie et Sociétés (DEMO).	Les migrants sans papiers ainsi que les demandeurs d'asile en procédure ayant un titre de séjour de courte durée (moins de 3 mois) sont exclus.	Section 3
Répartition par sexe des étrangers subsahariens de Belgique	Registre national, Direction Générale de la Statistique et de l'Information Economique (DGSIE).	Les migrants sans papiers ainsi que les demandeurs d'asile en procédure ayant un titre de séjour de courte durée (moins de 3 mois) sont exclus.	Section 3
Niveau d'instruction des migrants	Docquier F., Lowell L., Marfouk A. (2008), «A Gendered Assessment of Highly Skilled Emigration – Revised Version (December 2008)», http://perso.uclouvain.be/frederic.docquier/filePDF/DW_M_PDR.pdf .	Les migrants sans papiers ne sont pas pris en compte dans l'enquête socio-économique de 2001. Données relativement anciennes.	Section 3 Figure 3b
Localisation géographique des étrangers subsahariens de Belgique	Registre national, Direction Générale de la Statistique et de l'Information Economique (DGSIE).	Les étrangers subsahariens sans papiers ainsi que les demandeurs d'asile en procédure ayant un titre de séjour de courte durée (moins de 3 mois) sont exclus.	Section 3 Figure 3b
Évolution de la population née subsaharienne résidant en Belgique	Registre national, Direction Générale de la Statistique et de l'Information Economique (DGSIE). Traitement statistique réalisé par le Centre de Recherche en Démographie et Sociétés (DEMO)	Les étrangers subsahariens sans papiers ainsi que les demandeurs d'asile en procédure ayant un titre de séjour de courte durée (moins de 3 mois) sont exclus.	Section 4 Figure 4
Immigrations en Belgique en provenance d'Afrique subsaharienne	Registre national, Direction Générale de la Statistique et de l'Information Economique (DGSIE).	Les migrants sans papiers et les demandeurs d'asile ne sont pas comptabilisés dans les statistiques d'immigration. Depuis 2008, les demandeurs d'asile reconnus ou régularisés sont comptabilisés dans les flux d'immigration.	Section 5 Figure 5

Tableau annexe 1
(suite).
Sources de données
utilisées et limites

Type de données	Source des données	Limites	Utilisation dans ce chapitre
Demandes d'asile de ressortissants d'Afrique subsaharienne	Sources : Migration Policy Institute (MPI), www.migrationinformation.org/datahub/refugees.cfm . Bilans statistiques du Commissariat général aux réfugiés et apatrides (CGRA), www.cgra.be .	Les chiffres sur l'asile comptabilisent les demandes d'asile et non les personnes, alors que plusieurs individus peuvent être rattachés à une seule demande. De plus, une même personne peut demander plusieurs fois l'asile.	Section 5 Figure 6
Personnes faisant l'objet de demandes d'asile en instance	Office des étrangers, données publiées par Eurostat, http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/eurostat/home/ .	Ces données permettent d'approcher le nombre de demandeurs d'asile en procédure et inscrits au Registre d'attente. Toutefois, un demandeur peut être comptabilisé 2 fois si son séjour a été régularisé et que sa demande est toujours en traitement.	Section 5
Motifs de délivrance des titres de séjour	Office des étrangers, données publiées par Eurostat, http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/eurostat/home/ .	Les premières autorisations de séjour délivrées pour une période de moins de 3 mois ne sont pas prises en compte.	Section 6 Figure 7

Comité d'édition

Rafael Costa, Thierry Eggerickx, Godelieve Masuy-Stroobant, Antoine Pierrard, Dominique Tabutin, Christophe Vandeschrick, Éric Vilquin, Guillaume Wunsch

Responsable

Thierry Eggerickx

Conception et mise en page

Isabelle Theys

Référence de ce document

Schoumaker B., Schoonvaere Q. (2012), *L'immigration subsaharienne en Belgique. État des lieux et tendances récentes, Démographie et sociétés, Document de Travail 3*, Centre de recherche en démographie et sociétés, Louvain-la-Neuve, 24 p.

Contact

Isabelle Theys
Centre de recherche en démographie et sociétés
Université catholique de Louvain
1 Place Montesquieu bte L2.08.03
1348 Louvain-la-Neuve, Belgique
Tél. 32 10 47 29 51 Fax 32 10 47 29 52
isabelle.theys@uclouvain.be